

0130053M  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN  
74 RUE VERDILLON  
13395 MARSEILLE CEDEX 10  
Tel : 0491742930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 8  
Numéro d'enregistrement : 78  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 02/02/2021  
Réuni le : 11/02/2021  
Sous la présidence de : Laurent Lucchini  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

50 PARCOURS DE REUSSITE. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte la passation de convention entre le Lycée Frédéric Mistral et le Lycée J.Perrin dans le cadre de l'opération "La voie professionnelle 50 parcours de réussite".  
Le lycée J. Perrin s'engage à verser la somme de 100.00 € au lycée Mistral, établissement coordonnateur, concernant les frais relatifs aux opérations de promotions communes.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lucchini

Prénom : Laurent

Signé le: 12/02/2021 10:24:44

BIEN\_20202021\_78\_0130053M\_210218172346

0130178Y

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

RECTORAT ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

PLACE LUCIEN PAYE

13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

**BORDEREAU D'INSTRUCTION**

**Objet de l'acte** : Passation de conventions, de contrats et de marchés 50 PARCOURS DE REUSS

**Etablissement émetteur de l'acte** : LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN-0130053M

**Numéro de séance** : 8

**Numéro d'enregistrement de l'acte** : 78

**Année scolaire** : 2020-2021

**Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région**

**Décision** : Validation sans observation

**Commentaire** :

**Pièce(s) jointe(s)** : Non

**Observations** :

**Dém'Act**

Dématisation des actes des EPLE

Nom : Kamarudin

Prénom : Chantal

Signé le: 18/02/2021 17:23:46



## CONVENTION FINANCIERE

Dans le cadre de l'opération « la voie professionnelle 50 parcours de réussite »

### Article 1

#### Objet de la convention

Les lycées professionnels et polyvalents, Frédéric Mistral, Léonard de Vinci, la Viste, Poinso Chapuis, Ampère, Leau, Blaise Pascal, Colbert, Diderot, l'Estaque, Nelson Mandela, Le Chatelier, Les Calanques, La Floride, LPR Hôtelier, La Calade, Jean Perrin, Camille Jullian, René Caillé, Brochier, Simone Veil, Artaud s'engagent à partager les frais relatifs aux opérations de promotions communes de leurs établissements dans le cadre de l'opération « la voie professionnelle 50 parcours de réussite »,

### Article 2

#### Durée de la convention

La présente convention s'applique pour l'année scolaire 2020-2021

### Article 3

#### Coordination

Le lycée Frédéric Mistral est désigné établissement coordonnateur.

Le lycée coordonnateur assurera le paiement global des factures afférentes à cette opération à savoir l'adhésion collective à l'association Métierama et la mise à disposition de la plateforme immersive callypso3D pour l'opération et pour d'éventuelles JPO d'établissements.

### Article 4

#### Adhésion

Chaque établissement s'engage à verser la somme de 100 euros TTC au lycée Frédéric Mistral dès validation de la convention par son conseil d'administration.

### Article 5

#### Modifications

Les éventuelles modifications devront être approuvées par l'ensemble des lycées participants à l'opération.

Proviseur du lycée coordonnateur

Thierry PERLOT

Proviseur lycée. **J. PERRIN**

Le Proviseur



Laurent LUCCHINI